



Commune de Valbirse

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 26 NOVEMBRE 2018, A 19H00, A LA SALLE COMMUNALE DE MALLERAY

Procès-verbal no 16

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 17 septembre 2018
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Budget 2019 :
 - a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux ;
 - b) Approbation du taux de la taxe immobilière ;
 - c) Approbation du montant de la taxe des chiens ;
 - d) Approbation du budget du compte global 2019.
5. Abrogation des règlements communaux sur des financements spéciaux :
 - a) Préfinancement pour la Bibliothèque scolaire de l'école primaire de Malleray ;
 - b) Préfinancement pour l'entretien de l'ancien stand de tir de Bévillard.
6. Réponse à la question écrite 2018 / 01 du PS et sympathisants « Valbirse étudie la problématique des défibrillateurs ? »
7. Réponse à la question écrite 2018 / 02 du PS et sympathisants « Quelle est la qualité des sols, sources, eau et air »
8. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
9. Rapport de la Commission scolaire
10. Informations du Conseil communal, notamment sur les élections communales du 23 septembre 2018
11. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
12. Questions orales

1. Appel

La liste des présences fait constater ce qui suit :

- membres présents : 29
- membre excusé : 1
- membre absent : ---

29 membres sont présents :

Mesdames et Messieurs BARTLOME Anissa, BARTLOME Anton, BERBERAT Cédric, BERNASCONI Enrico, BEXKENS Sylvie, BILAT Sophie, BLANCHARD Sébastien, CARPIO Elisabeth, CHARPIE Eric, DEHLINGER Marcel, DIAS DE CAMPOS João, DIAZ José, GERBER Christophe, GERBER Timée, GERBER Valentine, GRABER Nadine, GROSJEAN Virginia, GUGEL Murielle, LOMBARD Thierry, MONNERAT Serge, NOIRAT Micheline, SALZMANN Daniel, SCHINDLER Christine, SESTER GERBER Marika, UTERMANN Marc, VILLOZ Franco, WEBER Pascal, WEIBEL Sandrine, ZUERCHER Jean-Marc

Excusé :

M. CURTY Nicolas

Présidence :

M. VILLOZ Franco

Représentation du conseil communal :

Madame et Messieurs ANNONI Paolo, Maire ; MINDER Yann, Vice-maire, BRAUN MONNERAT Joëlle, BLAESI Stève, JUFER Jacques-Henri, MORAND Steve et ROTHENBUEHLER André, Conseillers

Chancellerie communale :

M. LENWEITER Thierry, Secrétaire communal
Mme JOBIN Sandra, Secrétariat conseil général
M. BEUCHAT Charles-André, Administrateur des finances

M. Franco Villosz, Président : ouvre cette troisième séance du conseil général de l'année 2018 et la seizième de l'existence de Valbirse et la dernière de cette première législature. Il salue les personnes présentes, les membres du conseil communal, emmenés par le Maire ; les membres de l'administration, les représentants de la presse, les élus du législatif de Valbirse et les citoyennes et citoyens présents dans la tribune.

Le Président indique que les élus se sont retrouvés pour la première fois le 25 janvier 2015 dans cette salle et, 4 ans et 15 séances plus tard, voici pour certains le bout momentané du voyage.

Il mentionne bien momentané car Valbirse est bien là et a besoin de tout le monde et de toutes les forces possible pour poursuivre son développement. Le Maire Paolo Annoni a souvent parlé et défendu un développement harmonieux de notre commune. Franco Villosz ajouterait un développement en harmonie avec tous les différents acteurs. Le résultat pour le Maire et la manière pour le Président du conseil général.

Il se réjouit donc de retrouver chacune et chacun, il l'espère, prochainement dans une autorité ou instance de Valbirse afin de continuer à développer la collectivité locale harmonieusement et tous ensemble. Les querelles partisans, si elles peuvent animer le débat ne produisent ou ne débouchent pas forcément sur des résultats concrets. Or, Valbirse a besoin d'aller de l'avant avec l'aide, la collaboration et la participation de tous.

La convocation a été faite selon l'article 20 du règlement du conseil général, par publication dans la feuille officielle du district de Moutier no 41 du 14 novembre 2018 ainsi que par convocation personnelle.

Pour rappel, les personnes qui souhaitent prendre la parole le feront depuis la tribune après s'être annoncées de manière claire. Les textes des interventions sont dans la mesure du possible à remettre à la secrétaire pour la transcription du procès-verbal.

Il rappelle que les membres désirant déposer des interventions ou poser des questions orales en fin de séance devaient s'annoncer auprès du Président jusqu'en début de séance. Lors des votes à mains levées, les élus sont tenus de le faire de manière claire afin de faciliter le travail des scrutatrices. Cette séance fait l'objet d'un enregistrement pour les besoins du procès-verbal.

La liste des présences est mise en circulation pour signature. 29 membres sont présents, la majorité absolue est de 15 voix. M. Nicolas Curty est excusé, en voyage à l'étranger.

La séance se déroulera selon l'ordre du jour publié et arrêté par le bureau du conseil général lors de la séance du 6 novembre dernier qui fait état de 12 points.

Il demande s'il y a une modification de cet ordre du jour. Ce n'est pas le cas et il est considéré comme accepté.

2. Procès-verbal du 17 septembre 2018

M. Franco Villosz, Président : demande s'il y a des modifications à apporter concernant la rédaction de ce procès-verbal no 15 du 17 septembre 2018 des pages 297 à 308 ? Cela n'est pas le cas

DECISION : le procès-verbal no 15 du 17 septembre 2018 est accepté par 28 voix et 1 abstention (en raison d'une absence lors de la dernière séance).

3. Déclarations de principe des groupes

Aucune déclaration de principe n'est faite.

4. Budget 2019 :

- a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux ;**
- b) Approbation du taux de la taxe immobilière ;**
- c) Approbation du montant de la taxe des chiens ;**
- d) Approbation du budget du compte global 2019.**

M. Franco Villoz, Président, passe la parole à M. Paolo Annoni, Maire, pour ce point de l'ordre du jour.

M. Paolo Annoni, Maire : commente le rapport et le budget 2019, ainsi que le résumé au beamer (le document sera disponible sur le site Alfresco). Le budget, le compte des investissements et le plan des investissements ont été fournis aux conseillers généraux. Il remercie M. Charles-André Beuchat pour l'excellent travail qu'il a fourni.

Actuellement, la fortune et les réserves permettent de présenter des exercices négatifs mais, à l'avenir, pour équilibrer les dépenses et les recettes, il faudra peut-être augmenter la quotité d'impôts en fonction des investissements. Cette variante est à confirmer en fonction des choix et de l'état des finances communales. Le budget 2019 est présenté avec une quotité d'impôts inchangée de 2.0, d'une taxe immobilière de 1,4 pour mille inchangée, de la taxe des chiens pour fr. 80.- inchangée et ce budget, dans le compte général présente un excédent de charge de fr. 464'738.70. Les fonds spéciaux un excédent de charges de fr. 14'341.-, ce qui donne, dans le compte global un excédent de charges de fr. 479'079.70.

Ce budget est ensuite repris chapitre par chapitre avec des comparaisons et explications.

En conclusion, les investissements 2019 d'un montant de fr. 3'279'000.- sont passés en revue ainsi que le plan financier élaboré pour les années 2017 à 2029.

Pour les années 2019 à 2023, le plan montre environ fr. 450'000.- de déficit sur les comptes communaux. Pour les années suivantes, une montée concernant l'excédent de charges qui passe à fr. 622'000.- pour encore augmenter les années suivantes.

Ce plan financier a été établi avec des perspectives de dépenses et il est fait sur les bases d'un investissement de 8 millions pour les écoles. Ce document doit être remis à jour chaque année et ensuite il sera établi plus précisément lorsque des décisions politiques plus précises seront décidées.

Il apparaît aussi, dans les investissements nets, en 2019, les fr. 3'279'000.- annoncés et aussi qu'en 2022, il y a un chiffre de fr. 94'000.- car les investissements tombent ; cela est dû dans la prise en compte en 2022 des rentrées de subventions par rapport aux travaux que nous exécutons maintenant et qui devront être adaptés par rapport aux décisions du conseil général et du conseil communal. Le Maire est à disposition, ainsi que Monsieur Beuchat pour répondre aux questions. Il remercie d'ailleurs ce dernier pour le travail de ce budget 2019.

L'entrée en matière n'est pas combattue, elle est acceptée.

La discussion est ouverte.

M. Marcel Dehlinger, PLR et sympathisants, Président de la commission de gestion et de surveillance : les années précédentes nous rencontrons les responsables des finances de la commune afin d'obtenir des explications quant au budget présenté. Personne au sein de la CGS n'est professionnel et les explications complémentaires ainsi obtenues nous permettaient de présenter l'avis de la CGS de manière plus détaillée. Cette année nous n'avons pas organisé cette rencontre, mais nous nous efforçons tout de même de présenter notre avis sur le budget 2019 tel qu'il nous est soumis au vote.

Le budget 2019 tel que nous l'avons reçu préalablement pour étude et tel qu'il est soumis au vote ce soir, présente un excédent de charges de fr. 464'738.70 ; sans aucune augmentation de quotité.

Au vu des investissements futurs probables, une augmentation de la quotité restera à étudier les prochaines années.

Vous trouvez les explications de ce déficit dans le rapport du conseil communal et nous ne désirons pas ici revenir sur chaque point.

Tout comme l'Exécutif le note dans son rapport préliminaire, les investissements futurs seront à limiter selon nos capacités financières. Pour cela, il faudra fixer les priorités qui ne pourront pas satisfaire tous les besoins.

Nous avons déterminé ici dans le cadre du conseil général une limite supportable d'augmentation de dette de fr. 10'000'000.-.

Aujourd'hui les investissements nécessaires sont semble-t-il plus élevés.

Bien que selon notre principal bailleur de fonds notre limite d'emprunts pourrait augmenter dans une plus large mesure, comme il est stipulé dans le rapport préliminaire du conseil communal, cette augmentation d'emprunt est inconcevable.

Il est cependant à noter que rien que pour les bâtiments scolaires, un investissement d'environ fr. 8'000'000.- sera nécessaire ces prochaines années.

Nous répétons donc encore une fois qu'il sera primordial de fixer les priorités d'investissement tout en considérant la possibilité de financement.

Sur ce point de vue nous rejoignons le raisonnement du conseil communal qui est conscient de ce fait.

Nous félicitons donc l'exécutif du travail d'analyse réalisé et de la présentation d'un budget, certes déficitaire, mais supportable.

La parole n'étant plus demandée il est décidé de passer au vote.

DECISIONS :

- a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux (2.0) ;**
- b) Approbation du taux de la taxe immobilière (1,4_{0/00}) ;**
- c) Approbation du montant de la taxe des chiens (fr. 80.-) ;**
- d) Approbation du budget du compte global 2019 avec des charges prévues de fr. 25'126'533.25 ; des revenus de fr. 24'661'794.55 représentant un déficit probable de fr. 464'738.70. Le plan total des investissements fait état de fr. 3'279'000.-.**

A l'unanimité, le budget 2019 présenté avec les chiffres mentionnés ci-dessus est accepté.

Le Président, au nom du conseil général, remercie le conseil communal ainsi que l'administrateur des comptes pour cette présentation du budget 2019.

5. Abrogation des règlements communaux sur des financements spéciaux :

- a) Préfinancement pour la Bibliothèque scolaire de l'école primaire de Malleray ;**
- b) Préfinancement pour l'entretien de l'ancien stand de tir de Bévillard.**

M. Franco Viloz, Président, passe la parole au Maire pour ce point de l'ordre du jour. Il précise que le Maire fera une présentation des points 5a et 5b. Les débats seront ensuite ouverts pour autant que les membres ne se soient pas opposés à l'entrée en matière. Le vote sur les décisions aura lieu de manière séparée.

M. Paolo Annoni, Maire : l'abrogation de ces règlements des financements spéciaux, soit le préfinancement pour la bibliothèque scolaire de l'école primaire de Malleray qui totalise au 1^{er} janvier 2018 un montant de fr. 3'686.- a été créé par la commune de Malleray après la création d'une bibliothèque scolaire dans l'ancien appartement situé au dernier étage de l'école primaire. Depuis la fusion, la responsabilité de la gestion organisationnelle et financière de la bibliothèque est assurée par la directrice des écoles primaires. Elle demande chaque année un budget nécessaire. Le maintien de ce financement spécial ne fait donc que peu de sens en regard aux procédures actuelles et à l'importance des sommes demandées.

En conséquence le conseil communal de Valbirse propose au conseil général d'accepter l'abrogation du préfinancement de ce règlement pour la bibliothèque.

En ce qui concerne le préfinancement pour l'entretien de l'ancien stand de tir de Bévillard qui totalisait, au 1^{er} janvier 2018, une somme de fr. 6'879.-. Du temps de Malleray et Bévillard il avait été décidé de considérer ce bâtiment comme une infrastructure intercommunale, car il répondait clairement à une attente de la population des villages concernés. Il s'agit d'un endroit fort apprécié pour des rencontres familiales. C'est pour cette raison que la commune de Bévillard avait créé un financement spécial dans le but premier était d'assurer l'entretien du bâtiment. Chaque année, l'éventuel bénéfice était attribué au préfinancement évitant ainsi la redistribution dudit bénéfice ou à l'inverse une demande de crédit supplémentaire. Suite à la fusion, l'esprit du préfinancement de l'ancien stand de tir de Bévillard n'a plus vraiment sa raison d'être et l'entretien de ce bâtiment peut être traité de la même manière que tous les autres bâtiments communaux. C'est la raison pour laquelle, le conseil communal de Valbirse propose au conseil général d'accepter l'abrogation du préfinancement pour cet ancien stand de tir de Bévillard.

L'entrée en matière n'est pas combattue, elle est acceptée.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

DECISION : l'abrogation des règlements sur les financements spéciaux

- a) **Préfinancement pour la Bibliothèque scolaire de l'école primaire de Malleray est acceptée à l'unanimité.**
- b) **Préfinancement pour l'entretien de l'ancien stand de tir de Bévillard est acceptée à l'unanimité.**

6. Réponse à la question écrite 2018 / 01 du PS et sympathisants « Valbirse étudie la problématique des défibrillateurs ? »

M. Franco Villoz, Président : rappelle que les élus sont en possession de la réponse du conseil communal. Il demande à M. Serge Monnerat s'il est satisfait, partiellement satisfait ou pas satisfait de la réponse du conseil communal ?

M. Serge Monnerat, PS et sympathisants : est satisfait de la réponse.

7. Réponse à la question écrite 2018 / 02 du PS et sympathisants « Quelle est la qualité des sols, sources, eau et air »

M. Franco Villoz, Président : rappelle qu'ici aussi les élus sont en possession de la réponse du conseil communal. Il demande à M. Serge Monnerat s'il est satisfait, partiellement satisfait ou pas satisfait de la réponse du conseil communal ?

M. Serge Monnerat, PS et sympathisants : mentionne que sa question était claire et traitait de l'eau, des sols et air. La réponse n'est pas complète puisqu'il n'est rien répondu sur l'air.

M. Monnerat n'est pas satisfait car la réponse est incomplète.

8. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance

M. Franco Villoz, Président : passe la parole au Président de la CGS, M. Marcel Dehlinger, qui va présenter un rapport d'audit ainsi que le rapport annuel de la commission.

M. Marcel Dehlinger, PLR et sympathisants, Vice-président de la Commission de gestion et de surveillance : indique qu'il a envoyé son rapport d'audit un peu tard dans la journée et le lit aux élus :

« Rapport d'audit

Thème :	Partenariat public-privé
Audit réalisé le :	09.11.2018
Par :	Marcel Dehlinger / Valentine Gerber / Thierry Lombard
Personnes auditionnées :	Messieurs Paolo Annoni, maire et responsable des finances de Valbirse et Stève Morand, conseiller municipal et président du conseil d'administration des deux SA dans lesquelles Valbirse détient des actions, ainsi que l'Administrateur des finances de la commune, M. Charles-André Beuchat
Documents consultés :	Partiellement comptes 2017 présentés par C-A. Beuchat Extrait du registre du commerce. Diverses pièces justificatives.
Points précis contrôlés :	Nombre de sociétés dans lesquelles la commune est « impliquée » Nombre d'actions ou de parts détenues par la commune Présentation du capital, des parts et du rendement dans les comptes Conseil d'administration des SA, représentation de la commune dans les sociétés.
Constatation générale :	La commune est actionnaire de deux sociétés anonymes : 1) Eco-Lignères SA 2) La Maison de l'Enfance SA

	<p>Et elle détient des parts dans une coopérative :</p> <p>3) Société coopérative d'habitation Dynamic Habitat (blocs près de l'ancienne scierie Houmard)</p> <p>Pour simplifier la suite et la compréhension de l'audit, nous avons numérotés les 3 entités dans lesquelles la commune est impliquée.</p> <p>Il est à noter que ces actions et parts ont été amenées dans le « pot » de la fusion par l'ancienne commune de Malleray. Ces dépenses ou/et investissements avaient été consentis en respectant les compétences, soit du conseil municipal de l'époque, soit de l'assemblée communale.</p> <p>1) Pour Eco-Lignière SA, la commune détient 1/3 des actions équivalent à un montant total de fr. 170'000.-.</p> <p>Le capital ainsi engagé figure dans le patrimoine financier de la commune.</p> <p>Les autres actionnaires sont : Bourgeoisie de Malleray et Syndicat de l'école secondaire qui détiennent chacune 1/3 des actions.</p> <p>Le dividende est fixé à 3% de ce capital, soit fr. 5'100.00 / an.</p> <p>En 2017, la SA a enregistré un déficit. Ceci a engendré deux effets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il n'a pas été possible de verser ce dividende, donc le montant de fr. 5'100.- a été déduit des prestations de chauffage fournies par la SA à la commune. - Le capital action a été dévalué de fr. 15'500.-. <p>Ces deux opérations ont été comptabilisées et figurent dans les comptes de la commune acceptés par le conseil général.</p> <p>Cette société est une SA selon CO et enregistrée au registre du commerce avec un conseil d'administration dans lequel siègent des représentants des 3 actionnaires.</p> <p>La commune est représentée au Conseil d'administration par Stève Morand, président, Paolo Annoni membre et Thierry Lenweiter secrétaire, chacun avec signature collective à deux, la commune a donc la majorité des voix au sein du Conseil d'administration.</p> <p>Le Conseil d'administration gère et dirige cette SA. Aucun salaire n'est à charge de la commune.</p> <p>Eco-Lignière SA a aujourd'hui pour client principaux, la commune qui a raccordé divers bâtiments communaux à ce réseau de chauffage, et l'école secondaire. D'autres clients seront bientôt raccordés au réseau et la société sera bénéficiaire en 2018.</p> <p>2) Pour la Maison de l'enfance, la commune détient 70% des actions de cette société, soit Fr. 500'000.- répartis comme suit :</p>
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Fr. 200'000.- souscription d'actions, montant rémunéré à 3% - CHF 300'000.- souscription d'actions sous forme d'apport en nature. Mise à disposition du terrain inscrite sans l'acte de fondation de la SA d'une valeur comptabilisée à fr. 300'000.-, non-rémunérés. <p>Le capital ainsi engagé figure dans le patrimoine financier de la commune.</p> <p>Les 30% restants sont détenus par Dynamic Habitat Sàrl et un citoyen de la commune.</p> <p>La commune a de plus octroyé un prêt de fr. 780'000.- à cette société. Les intérêts de ce prêt sont de 1% soit fr. 7'800.- annuels.</p> <p>La commune établit annuellement une facture pour frais administratifs correspondants aux 3% fixés sur 200'000.-, soit fr. 6'000.00.</p> <p>Les fr. 7'800.00 sont comptabilisés comme revenu dans le compte intérêt.</p> <p>Cette société est une SA selon le CO et enregistrée au registre du commerce avec un conseil d'administration dans lequel siège le représentant des 3 actionnaires.</p> <p>La commune est représentée au Conseil d'admistration par Stève Morand, président, Paolo Annoni membre et Thierry Lenweiter secrétaire, chacun avec signature collective à deux, la commune a donc la majorité des voix au sein du Conseil d'administration.</p> <p>Le Conseil d'administration gère et dirige cette SA. Aucun salaire à charge de la commune.</p> <p>L'unique client de cette SA est la commune. Le rendement de cette société est donc uniquement assumé par la commune au travers de la location qu'elle paye.</p> <p>3) Pour la coopérative, la commune avait acquis des parts dans cette coopérative pour un montant de fr. 160'000.- dans un premier temps puis de fr. 200'000.- supplémentaires dans un deuxième temps. Nous rappelons que ces investissements, bien que effectués avant la fusion, ne dépendraient aujourd'hui pas du conseil général. Les intérêts de ces deux montants sont fixés à 3%, soit fr. 4'800.- et 6'000.- annuels versés par la coopérative à la commune.</p> <p>Ces montants sont comptabilisés correctement dans les comptes agréés par le conseil général.</p>
--	---

	<p>Les personnes auditées n'ont pas pu dire qui compose le comité de cette coopérative.</p> <p>La commune reçoit chaque année une invitation à l'assemblée générale des membres de la coopérative. Nous rappelons que dans une coopérative, chaque membre ne détient qu'une voix en cas de vote, indépendamment du nombre de parts acquis.</p>
Point à améliorer :	<p>1) Pour Eco-Lignière SA, chercher d'autres clients pour augmenter la rentabilité (en cours).</p> <p>Etudier la possibilité de raccorder des bâtiments communaux et/ou bourgeois supplémentaires sans que cela n'implique une augmentation des investissements, ou alors que ceux-ci soient rentables dès le départ.</p> <p>1) et 2) pour les deux SA, il faut s'assurer sur le long terme du dividende de 3% sans que cela ne préterite les charges de la commune.</p> <p>3) Mieux s'informer du fonctionnement de cette coopérative. Assurer la transparence.</p> <p>De manière générale, éviter qu'une seule personne au sein de l'administration communale soit au courant de la manière dont ont été créées et aujourd'hui sont gérées ces sociétés, respectivement coopérative.</p> <p>Assumer les répercussions sur les comptes de la commune n'est pas une chose facile Cette solution de PPP est un moyen pour une commune d'investir tout en impliquant financièrement le secteur privé. Il faut néanmoins rester attentif et ne pas se laisser attirer par cette solution de Partenariat Public-Privé qui semble d'un premier abord intéressante, mais qui peut devenir un problème ou un risque pour la gestion financière d'une commune, car dépendant du bon fonctionnement de la SA alors que souvent la commune en est la seule débitrice.</p>
Recommandation :	<p>1) La fiduciaire contrôlant les comptes de cette SA recommande d'inscrire le capital engagé sous forme d'actions au patrimoine administratif. Ceci répondrait ainsi mieux aux recommandations de MCH2, nous émettons le même conseil.</p> <p>2) La fiduciaire contrôlant les comptes de cette SA recommande d'inscrire le capital engagé sous forme d'actions au patrimoine administratif. Ceci répondrait ainsi mieux aux recommandations de MCH2, nous émettons le même conseil.</p> <p>La commune étant garante de tous les risques de cette société de par le fait qu'au travers de la location elle en est l'unique débitrice, nous conseillons de diminuer au mieux le prêt octroyé à cette SA sans pour autant diminuer ni le dividende ni les</p>

	<p>intérêts de ce prêt. Il est clair que cela peut se résumer à un exercice comptable.</p> <p>3) Participer aux assemblées des coopérateurs et essayer d'être membre du comité avec comme but d'avoir une certaine influence ou du moins être au courant du fonctionnement de cette coopérative.</p>
Conclusion :	<p>Les conseillers communaux présents et le caissier communal nous ont fourni toutes informations utiles à cet audit, nous les en remercions.</p> <p>L'intégration des montants engagés dans ces sociétés respectivement coopérative dans les comptes de la nouvelle commune, tout en respectant au mieux la nouvelle gestion MCH2, n'était pas chose facile, merci aux personnes impliquées dans cette opération.</p>

Rapport annuel de la CGS :

La commission de gestion et de surveillance s'est réunie jusqu'à présent à 3 reprises cette année. Un rapport d'audit est encore en cours et n'a pas pu être terminé en raison du manque de disponibilités des auditeurs. Toutes les informations seront transmises à la nouvelle commission de la CGS dès qu'elle sera constituée.

Lors de ces séances, nous avons abordé entre autres les points suivants :

- Préparer les séances du conseil général en examinant les différents points soumis à l'ordre du jour de chaque séance ;
- Traiter les aspects financiers de la commune ;
- Analyse et commentaires sur le budget 2019 ;
- Etablissement de la liste des audits de cette année. Nous ne voulions pas trop étoffer la liste, cette année étant la dernière de cette législature donc de la CGS telle que composée actuellement. Nous ne voulions pas imposer nos idées à la nouvelle CGS de 2019.

Cette année nous réaliserons donc 2 audits :

- Audit concernant le partenariat privé-public, l'analyse de l'implication financière de la commune dans les différentes SA, audit mené par Valentine Gerber, Thierry Lombard et Marcel Dehlinger
- Audit concernant le patrimoine immobilier de la commune, audit mené par Nadine Graber, Serge Monnerat et, Eric Charpié
- Comptes 2017 présentés et autres aspects financiers de la commune.

Nous remercions tout particulièrement le caissier municipal, Monsieur Charles-André Beuchat, pour son excellent travail en général et plus particulièrement pour l'intégration des finances des 3 anciennes communes sous une seule comptabilité répondant aux exigences MCH2.

Nous remercions aussi le conseil communal ainsi que le personnel administratif qui a toujours répondu aux questions et aidé pour les efforts consentis dans la bonne gestion de la nouvelle commune. Ce n'était pas facile, et ça ne l'est toujours pas, de gérer une commune réunissant les défis des 3 villages.

Il se permet encore de relever un point négatif qui devrait être amélioré. Le système Alfresco, pour la mise à disposition des documents est très compliqué et lourd à l'utilisation. Grâce à l'aide et à la disponibilité remarquable du personnel administratif, l'accès aux documents nécessaires dans les délais utiles a toujours été possible.

En conclusion, il souhaite d'ores et déjà plein succès à la nouvelle CGS qui reprendra tantôt le flambeau et il est convaincu que la bonne collaboration avec les divers partenaires se poursuivra pour le bon fonctionnement des institutions de Valbirse.

M. Franco Villosz, Président : remercie M. Dehlinger ainsi que les membres de la CGS pour les rapports délivrés tout au long de la législature à l'attention du conseil général.

9. Rapport de la Commission scolaire

M. Franco Villosz, Président : passe la parole à M. Marc Utermann, Président de la Commission de gestion et de surveillance.

M. Marc Utermann, PLR et sympathisants, Président de la Commission scolaire : la première législature de la commune de Valbirse arrive tantôt à son terme. Le travail de la commission scolaire, sous sa composition actuelle, se termine donc le 31 décembre prochain. Les débuts furent difficiles pour cette commission et il rappelle les premiers mois 2015... Mais une vitesse de croisière a désormais été atteinte. L'école et l'autorité scolaire sont prêts à affronter les défis futurs.

Des élections ont été vécues en septembre dernier et, qui dit élections dit également constitution de nouvelles commissions. Ne sous-estimons pas l'univers scolaire en pensant qu'il n'« y a qu'à ». Les relations et l'avenir de l'école de Valbirse se construisent petit à petit, et en grande partie sur la confiance et la compréhension réciproques entre les différents partenaires. Personnellement, il pense qu'il est encore nécessaire de stabiliser tout ce qui a été mis en place ces trois dernières années et il en appelle aux élus qui composeront la nouvelle commission scolaire à partir du 28 janvier 2019 pour travailler dans ce sens.

En cette fin d'année, la commission scolaire a plusieurs sujets de réflexion sur sa table, réflexions qui devront se poursuivre dès janvier : planification des classes

sur les différents sites scolaires pour 2019-2020, participation à la réflexion sur la rénovation et la restructuration de l'école, nouveau cycle de controlling cantonal, et il en passe. Selon les chiffres actuels du contrôle des habitants, l'école pourrait compter 343 élèves en été 2019.

Pour terminer ce court message, il invite les élus à réserver dans vos agendas la date du vendredi 7 décembre 2018 de 17h-20h. C'est en effet durant cette soirée-là que les enfants de l'école animeront un Marché de Noël à Bévillard. Allez y faire un tour, chacun y trouvera quelque chose à son goût : bougies, étiquettes-cadeaux, soupe, crêpes, thé chaud, concours, décorations, cartes de Noël, sucreries, le tout agrémenté par trois concerts donnés par les élèves. Le bénéfice réalisé sera versé à l'association « Le Préau » qui est active, notamment, dans la promotion du partage culturel entre les écoles de Suisse et celles d'autres pays.

10. Informations du conseil communal, notamment sur les élections communales du 23 septembre 2018

M. Paolo Annoni, Maire : *information sur les élections communales du 23 septembre 2018* : le déroulement des votations du 23 septembre 2018 de la commune de Valbirse a été entaché d'erreurs multiples qui ont occasionné des nuisances pour les candidats et un dégât d'image pour la commune. Suite à ces événements, le conseil communal a chargé un groupe de travail d'analyser les erreurs et faiblesses pour en extraire des recommandations pour l'avenir. Le groupe était composé de MM. Annoni Paolo, Rothenbühler André, Baetscher Laetitia, Bratschi Laurence et Lenweiter Thierry. Pour éviter que de telles erreurs ne se reproduisent à l'avenir, les mesures suivantes seront prises :

Législation sur les élections et votations

L'exécutif va clarifier la question de la prise en compte des bulletins blancs ou suffrages blancs, par un arrêté ou en modifiant le règlement communal.

Composition du bureau de dépouillement

Le nombre de personnes convoquées était insuffisant puisque près de la moitié des astreints se sont excusés. A l'avenir, le nombre de personnes sera augmenté et des suppléants seront prévus en plus grand nombre. Le conseil communal va également étudier la possibilité d'avoir une moitié de membres permanents.

De même la répartition des tâches sera mieux définie pour le président et les secrétaires.

Matériel de vote

Les bons à tirer seront vérifiés par deux personnes de l'administration et préparés plus longtemps avant la date des élections. La mise en page et la couleur seront particulièrement vérifiés.

Informations aux ayants droit au vote

Lors de chaque élection communale, un aide-mémoire sera remis aux votants avec le matériel de vote.

Secret du vote

Deux isoloirs seront aménagés, pour chaque votation ou élection, dans le couloir de la salle communale.

Locaux

Le local de vote sera clairement séparé du local de dépouillement pour augmenter la tranquillité des personnes qui comptent les bulletins.

Opérations de dépouillement

Les personnes convoquées recevront un document leur expliquant les consignes et une séance d'explication sera également organisée avant le début des opérations de dépouillement.

Clôture des opérations de dépouillement

Avant chaque élection, un petit groupe (président, secrétaire du bureau et secrétaire communal) vérifiera les documents utilisés pour la détermination des résultats et le calcul des sièges attribués.

Information

Un concept de communication à la presse sera établi et d'éventuelles communications seront transmises d'abord exclusivement aux membres du conseil communal.

Clôture des opérations de dépouillement

Si un éventuel recomptage devait être ordonné par le conseil communal, il sera effectué avec la présence des mandataires des listes de candidats.

Suite des opérations

A réception de la décision de la Préfecture du district du Jura bernois, le conseil communal organisera une conférence de presse pour informer la population sur les points :

1. les erreurs commises et les corrections apportées
2. la décision sur le recours Monnerat et ses conséquences
3. la suite des opérations, en fonction de l'issue du recours Monnerat.

M. Yann Minder, Vice-maire : *information sur la réorganisation des écoles de Valbirse* : au sujet de la réorganisation des écoles de Valbirse, il pensait, il y a quelques mois pouvoir en dire plus en fin d'année, mais le projet étant ce qu'il est, titanesque et compliqué, ce dossier est encore en projet.

Pour l'instant, la commission a rendu son rapport au conseil communal il y a environ 2 semaines. L'Exécutif en a discuté lors de sa dernière séance et plus de temps est nécessaire pour trouver des solutions qui contentent tout le monde. Ce qui est important de rappeler, c'est qu'une proposition concrète a été faite par la commission non-permanente composée par des représentants des écoles, des

présidents des commissions d'écoles, directions des écoles ainsi que celle de l'école à journée continue, directrice de la crèche et qu'elle s'est adjointe les services d'un architecte spécialisé dans le domaine de la question en la personne de M. Urfer. Ce projet va s'étaler sur les prochaines années, il est encore trop tôt pour exposer le projet au Législatif et est encore sur la table du conseil communal. Il est important pour la prochaine législature de reconduire les membres et de travailler de concert avec le conseil communal et cette commission non-permanente.

M. Steve Morand, Conseiller communal : *information sur le téléthon* : souhaite informer que le corps des sapeurs-pompiers Moron organise à Valbirse le téléthon pour récolter des dons qui seront ensuite transmis au niveau Suisse. Cela se passe samedi 8 décembre 2018 de 11h à 18h.

De plus, les pompiers organiseront le recrutement le lundi 4 février 2019 à 19h au cinéma Palace de Bévillard. Pour ceux ici qui ont des enfants qui ont plus que 18 ans, merci de leur transmettre cette information qui sera aussi relayée par la presse.

11. Informations du Président du conseil général (articles 26, 28, 30, 32)

Le Président indique qu'aucune intervention n'a été déposée ce soir.

12. Questions orales

Mme Valentine Gerber, PBD-UDC : à plusieurs reprises, des membres de son groupe qui font partie de commissions quelconques ont refusé de donner des informations concernant l'avancée de certains projets en mentionnant que pour l'instant tout était encore confidentiel.

Son groupe souhaite donc connaître la politique de confidentialité applicable aux diverses commissions permanentes et non-permanentes créées par le conseil communal et / ou le conseil général en ce qui concerne la retransmission d'informations au sein des groupes.

De plus, pour les commissions dites permanentes, à chaque séance de conseil général, un feedback est donné. Si la politique de confidentialité le permet, ne serait-il pas judicieux de fonctionner de la même manière en ce qui concerne les commissions non-permanentes ?

M. Paolo Annoni, Maire : indique qu'une réponse pertinente sera donnée ultérieurement par le conseil communal eu égard à la question posée.

Mme Valentine Gerber, PBD-UDC : est satisfaite de cette réponse.

Mme Nadine Graber, liste libre : au nom du réseau migration de Valbirse (Mme Sylviane Zulauf Catalfamo et elle-même) et environs tient à remercier le conseil communal pour son aide. Il a toujours mis à sa disposition les salles dont avait besoin le réseau pour organiser des fêtes avec ou sans ABR (Asile-Bienne-Région). Elle profite aussi de remercier les conseillers communaux qui cessent leur activité et espère que cette bonne collaboration se poursuivra les 4 prochaines années avec le nouvel Exécutif.

M. Franco Villosz, Président : remercie Nadine Graber mais ne constate pas la présence d'une question dans son intervention et ainsi le conseil communal n'a pas de réponse à donner dans ce cas.

M. Franco Villosz, Président : constate que l'ordre du jour est ainsi liquidé mais pas la séance. Il rappelle que cette séance est la dernière de l'année mais surtout la dernière de cette législature et le bureau du conseil général souhaite que les élu(e)s sortant(e)s de la législature 2015-2018 soient ici remerciés pour leur engagement au sein de la collectivité publique.

Le Bureau a décidé de remettre une petite attention tant aux dames qu'aux messieurs qui ne seront plus présentes ou présents lors de la prochaine législature. D'autres personnes qui devaient également être remerciées ont été englobées dans cette démarche pour lesquelles, il n'est pas encore connu l'issue d'un éventuel scrutin. Il invite les personnes appelées à venir près du podium :

Le Vice-président, M. Cédric Berberat remet un petit bouquet de fleurs à :

- Bexkens Sylvie, PS
- Bilat Sophie, PS
- Carpio Elisabeth, PS
- Gugel Murielle, PS
- Graber Nadine, Liste libre,
- Grosjean Virginia, PLR
- Noirat Micheline, Alternative
- Sester Gerber Marika, Alternative
- Weibel Sandrine, PBD-UDC

Une attention est également remise à Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale.

Anissa Bartlomé, scrutatrice remet une bouteille de vin à :

- Dehlinger Marcel, PLR
- Dias Di Campo Joao, Liste libre
- Gerber Christophe, Alternative

- Gerber Timée, Alternative
- Lombard Thierry, Alternative
- Zuercher Jean-Marc, PLR

Une attention est remise à M. Steve Morand, conseiller communal.

M. Franco Villoz, Président : invite les personnes à reprendre leur place afin de terminer cette séance. Il indique que ce soir, il y a aussi lieu de prendre congé d'une personne incontournable dans une administration et dans une commune, c'est Monsieur le Maire.

« Cher Paolo, je ne sais en quoi consistera ton futur politique, je ne sais si tu viendras suivre une séance ou l'autre du conseil général, sachant que le conseil communal est top secret ; je ne sais si dans quelque temps tu te décideras à te lancer dans une élection pour le conseil général. Seul l'avenir nous apportera une réponse.

Je vais donc me contenter d'un regard vers l'arrière, j'ai rencontré, dans les archives le candidat Paolo Annoni lors de l'élection au conseil municipal de Bévillard du 24 au 26 novembre 1989. Retrouvez ce visage juvénile pointant l'avenir (une photo de Paolo Annoni est projetée à l'écran), je ne sais si aujourd'hui tu jettes un regard sur le passé après 30 années passées à servir la collectivité publique la plus proche du citoyen : la commune.

Cher Paolo, tu as toujours défendu, je l'ai déjà dit ici et voulu un développement harmonieux de ta commune (que ce soit Bévillard ou Valbirse), tu as souhaité une école forte et de qualité, tu as œuvré afin que les finances communales restent supportables pour le citoyen et tu as été un défenseur, un instigateur, un promoteur de la fusion ayant abouti à la création de Valbirse. Au-delà des buts, tu as travaillé sans ménager ton temps pour la commune (et là j'ai une pensée pour Mme Annoni).

Merci Paolo pour tout ce temps et ce travail passé pour la collectivité, tu es un Maire compétent, expérimenté, engagé et des plus ouverts. Tu es notre Maire durant cette première législature de Valbirse. Je n'ai pas assez de recul pour parler « plus intimement de toi », aussi ai-je fait appel à deux personnes qui t'ont côtoyé bien plus longtemps afin qu'il ou qu'elle parle de toi en termes plus « intimes » et moins événementiels.

J'ai donc d'abord l'avantage de passer la parole à ma collègue du Bureau Virginia Grosjean qui va nous dire quelques mots. »

Mme Virginia Grosjean, PLR et sympathisants : « Une cravate peut-elle définir un homme ? Drôle de question pour la fin d'une séance d'un législatif.

Avant d'y répondre, laissez-moi vous raconter une petite histoire...

Il était une fois, tout là-bas dans les montagnes, un petit village entouré de sapins et de prairies. Ses habitants vivaient heureux. On y travaillait dur mais le travail ne manquait pas. L'impôt était élevé mais il y avait des « bains publics », des

chemins où les carrioles se déplaçaient vite, de l'eau dans les fontaines; une rivière coulait au milieu du village, les enfants pouvaient apprendre à lire et à écrire, le tableau noir et la craie étaient déjà de lointains souvenirs.

Dans ce coin d'Helvétie, on tenait à la démocratie: on consultait le peuple plusieurs fois par année et la gouvernance avait été confiée démocratiquement à un «grand sage» et six «petits sages» représentants du peuple. Et pour vous prouver à quel point on était avant-gardistes : deux femmes en faisaient partie.

«Grand Sage» s'investissait à fond pour le bien de son village et de ses habitants. Il ne comptait pas son temps et il était toujours disponible. Je peux vous assurer qu'il l'aimait, son village !

Il y a fort longtemps, un autre «grand sage» avait décrété qu'au moins une fois durant le temps de la gouvernance, «Grand Sage» et les six «petits sages» devaient quitter leur village et aller passer une journée dans une autre contrée afin de se rendre compte que, nulle part ailleurs, on ne vivait aussi heureux que dans ce coin d'Helvétie.

Cette année-là, une proposition étonnante vint perturber le calme et la sagesse qui régnaient parmi le conseil des sages : partir quatre journées, très loin, en prenant un oiseau de métal. «Grand sage» perdit la parole à l'annonce de cette proposition. Quoi ?

Partir si loin et si longtemps ?! Loin de ses sapins et surtout de ses sujets ? Impossible! Et si l'oiseau de métal tombait ? Qu'advierait-il de ce petit coin de paradis qui aurait perdu les sept sages ? Impossible !!

Pour être honnête, je dois quand même vous confier qu'il n'était pas le seul à penser ainsi. Enfin, personne n'était jamais parti aussi loin et aussi longtemps...

Mais dans ce petit coin d'Helvétie, on prend son temps, on pèse le pour et le contre et parfois on change d'avis, parbleu, on est quand même en démocratie ! Et les voilà , quelques lunes plus tard, partis loin de chez eux, dans une contrée sans sapins où l'on ne parle pas la même langue, où l'on ne mange pas la même chose, où il fait chaud...très chaud. Dans une contrée qui sent la mer et la sardine grillée. Et c'est dans cette contrée là que le troisième matin, «Grand Sage» arrive au petit-déjeuner avec une magnifique cravate où sont imprimées une dizaine de petites armoiries de son village. Il avait apprécié ces petits moments ailleurs, il avait vu et appris comment d'autres vivaient, mais il était grand temps pour lui de rentrer. Les sapins, les prairies, son village mais surtout ses habitants lui manquaient.

C'est ainsi que notre «Grand Sage» et ses collègues, heureux et fiers, retournèrent dans leur patrie. Ils avaient réalisé que ce voyage avait enrichi leur savoir et leur expérience mais que rien ne pouvait égaler leur petit village d'Helvétie.

Les années ont passé et le petit village a rejoint deux de ses voisins, parce qu'«ensemble on est plus forts». D'autres sages ont remplacé les anciens, mais «Grand Sage» est toujours le chef de ce grand village pour encore quelques lunes, et les gens disent qu'il est toujours aussi attaché à ce petit coin d'Helvétie.

Et si un ou plusieurs personnages de cette histoire vous ont fait penser à quelqu'un, je tiens à préciser qu'elle n'est que pure fiction et qu'aucun d'entre eux n'a jamais existé.

Mais alors : une cravate peut-elle définir un homme ?

Pour ma part, je répondrais que oui. Et vous, qu'en pensez-vous?

Paolo, voici un petit souvenir que tu pourras porter pour te rappeler les «années mairie» à Valbirse».

M. Franco Villoz, Président : remercie Mme Grosjean pour cette jolie « fable ».

Une deuxième personne a souhaité adresser son témoignage :

« Paolo,

Un livre de vie comporte plusieurs chapitres. En cette fin d'année 2018, le chapitre «mandat politique de maire» va tirer sa révérence.

Ayant siégé au sein du conseil de la commune de Bévillard durant 9 ans, soit de 1998 à 2006, nous avons eu l'opportunité d'échanger nos opinions de manière optimale, spécifiquement dans les domaines «du social et de l'asile». Le souvenir que j'en garde est que tu avais le sens de l'écoute, tu as su apprécier à sa juste valeur le travail accompli. Tu as reconnu qu'un regard féminin au sein du conseil était un atout. En effet, je suis persuadée qu'un équilibre au sein d'un conseil est une force pour la commune.

Le mandat qui nous a été confié de la part de citoyens-ennes, n'est pas de tout repos. Toutefois il se compose aussi de moments inoubliables. En voici quelques reflets: la réception d'une centenaire qui a souhaité revenir sous le tilleul du temple de Bévillard, les réceptions des jubilaires qui permettent à nos aînés de partager de nombreux souvenirs, les courses du conseil. Si mon souvenir est bon, c'est après la première course de 2 jours à Annecy, que notre commune s'est revêtue d'arrangements floraux. Un moment inoubliable, fut la traversée du pont «Vasco de Gama» à minuit sonnante pour marquer ton 50ème anniversaire, Virginia Grosjean étant l'organisatrice de cette belle aventure. Et, pour clore, l'inauguration de la place du village le 20 mai 2006....(une photo est projetée à l'écran)

Tu n'as pas été seul à goûter à cette fontaine.....Et si d'aventure cette fontaine servirait au «baptême du maire»

Paolo, tu avais à coeur le bon développement de ta commune, MERCI pour ton investissement sans compter durant toutes ces années

Bon vent pour le nouveau chapitre de ton livre.....

Signé Liliane Mercerat »

Le Président remercie encore Paolo Annoni pour son engagement inlassable et ces remerciements s'accompagnent d'une petite attention remise par le conseil général, les citoyennes et citoyens de Valbirse.

M. Paolo Annoni, Maire : le 1^{er} janvier 1990 fût le premier jour de son mandat politique au sein de la commune de Bévillard. Aujourd'hui, 29 ans plus tard il le termine au sein de la commune de Valbirse.

Les séances, il ne les a pas comptées ; les projets parcourus non plus ; certains ont abouti, d'autres pas.

Le dossier qui a mobilisé le plus a été évidemment celui de la fusion qui a donné à ce jour ce conseil général dont les membres ici présents en font partie, la cellule la plus importante de la commune. Ce chemin de la fusion fût très long, parfois très difficile mais il a donné naissance à cette commune de Valbirse qui est une logique politique et géographique de l'avenir de la région. Si d'autres communes n'ont pas voulu s'y joindre, il est persuadé qu'elles le feront dans un temps inconnu mais il peut déjà être affirmé aujourd'hui qu'elles seront obligées de travailler avec Valbirse pour l'avenir des écoles, pour l'avenir de la culture, pour l'avenir du sport et dans d'autres domaines qui deviendront actuels ces 50 prochaines années.

Comme il l'a souligné au personnel communal vendredi dernier lors du traditionnel souper de fin d'année, Valbirse est très jeune et obtiendra sa majorité d'ici 14 années.

Un énorme travail a déjà été fait afin que Valbirse puisse faire ses premières heures de vol dans cet espace politique, géographique, sportif, culturel et matériel. Il remercie ce soir ses collègues du conseil communal, les membres du conseil général ainsi que le personnel communal pour avoir déjà atteint certains buts et mis sur la table d'autres projets qui ne feront qu'embellir la vie à Valbirse. S'il doit définir l'avenir de la commune, en quelques adjectifs, je dirai accueillante, (et il faut l'être dans tous les domaines), moderne, performante dans tous les projets ; envie il l'espère, modeste pour être crédible vis-à-vis des autres.

Il est convaincu que les objectifs seront atteints accompagnés de ces quelques adjectifs, grâce à vous et grâce à ceux qui viendront pour continuer le travail commencé. Oui, un grand travail reste à faire, non seulement par nous mais avec d'autres communes pour faire de notre région la vallée de Tavannes, une vallée qui peut offrir une qualité de vie traduite par un développement harmonieux offrant des services des installations et des possibilités d'activité répondant à notre vie actuelle.

En conclusion, il souhaite beaucoup de succès pour la prochaine législature, une excellente santé pour pouvoir bien travailler et une excellente fin d'année 2018. Un grand merci pour tous les cadeaux reçus.

M. Franco Villosz, Président : remercie le Maire et il explique que comme le veut une très bonne habitude, il y a encore la possibilité de continuer de manière informelle cette séance autour du verre de l'amitié auxquelles toutes les personnes présentes sont invitées. Il remercie Madame Christine Schindler pour la préparation de l'apéritif et toutes les bonnes choses à manger apportées. Une attention lui est remise.

Il souhaite encore remercier les employé(e)s de l'administration pour leur disponibilité, pour le travail qu'ils accomplissent durant toute l'année pour les citoyennes et citoyens de Valbirse.

Il rappelle également que le souper du Législatif se déroulera le jeudi 7 février 2019 à Pontenet, comme le veut la tradition dans le village du Président. Ce repas réunira outre l'administration, le conseil communal, le conseil général sur la législature se terminant en 2018 ainsi que la nouvelle débutant en 2019 qui permettra aux élus de faire mieux connaissance. Cette seizième séance du conseil général de Valbirse se termine. En tant que Président, il tient encore à remercier chacune et chacun pour l'excellente tenue manifestée tout au long des séances qu'il a eu l'honneur et le plaisir de présider. Il souhaite encore bon vent à toutes les personnes et les autorités qui oeuvrent pour Valbirse et il en profite pour souhaiter de belles fêtes de fin d'année et surtout que la santé soit votre alliée et votre compagne partout et toujours.

Il passe la parole au Vice-Président qui la demande.

M. Cédric Berberat, Liste libre, 1^{er} Vice-Président : au nom du conseil communal ainsi que du conseil général, souhaite aussi remercier Franco Villosz pour cette année de présidence. Ce fût un plaisir de pouvoir partager ce moment avec lui. Il a toujours été rigoureux, avec beaucoup d'humour et il estime qu'il mérite des applaudissements pour la tenue des séances du Législatif. Il lui remet une attention.

M. Franco Villosz, Président : il le remercie ainsi que les personnes présentes et propose de passer sans autre à l'apéritif.

La séance est levée à 20h30.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

La Secrétaire PV

Villosz Franco

Lenweiter Thierry

Jobin Sandra